

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
SECTEUR DU SUD DIJONNAIS**

**ANNEE 2020**

# COMPTE RENDU TECHNIQUE 2020

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2020 sur le secteur du Sud Dijonnais.

## SITUATION GENERALE

### I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'au 31/10/2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Le nombre d'usagers gérés en délégation de service public est de 2256 pour environ 5 529 habitants. 7 dispositifs d'assainissement non collectif sont recensés.

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
Barges	0	252	247
Broindon	0	76	75
Corcelles-les-Citeaux	1	357	354
Epernay-sous-Gevrey	3	79	70
Noiron-sous-Gevrey	0	427	425
Saint Philibert	2	225	216
Saulon-la-Chapelle	1	456	447
Saulon-la-Rue	0	293	292
Savouges	0	134	130

### II- Gestion de l'assainissement

La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 46 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

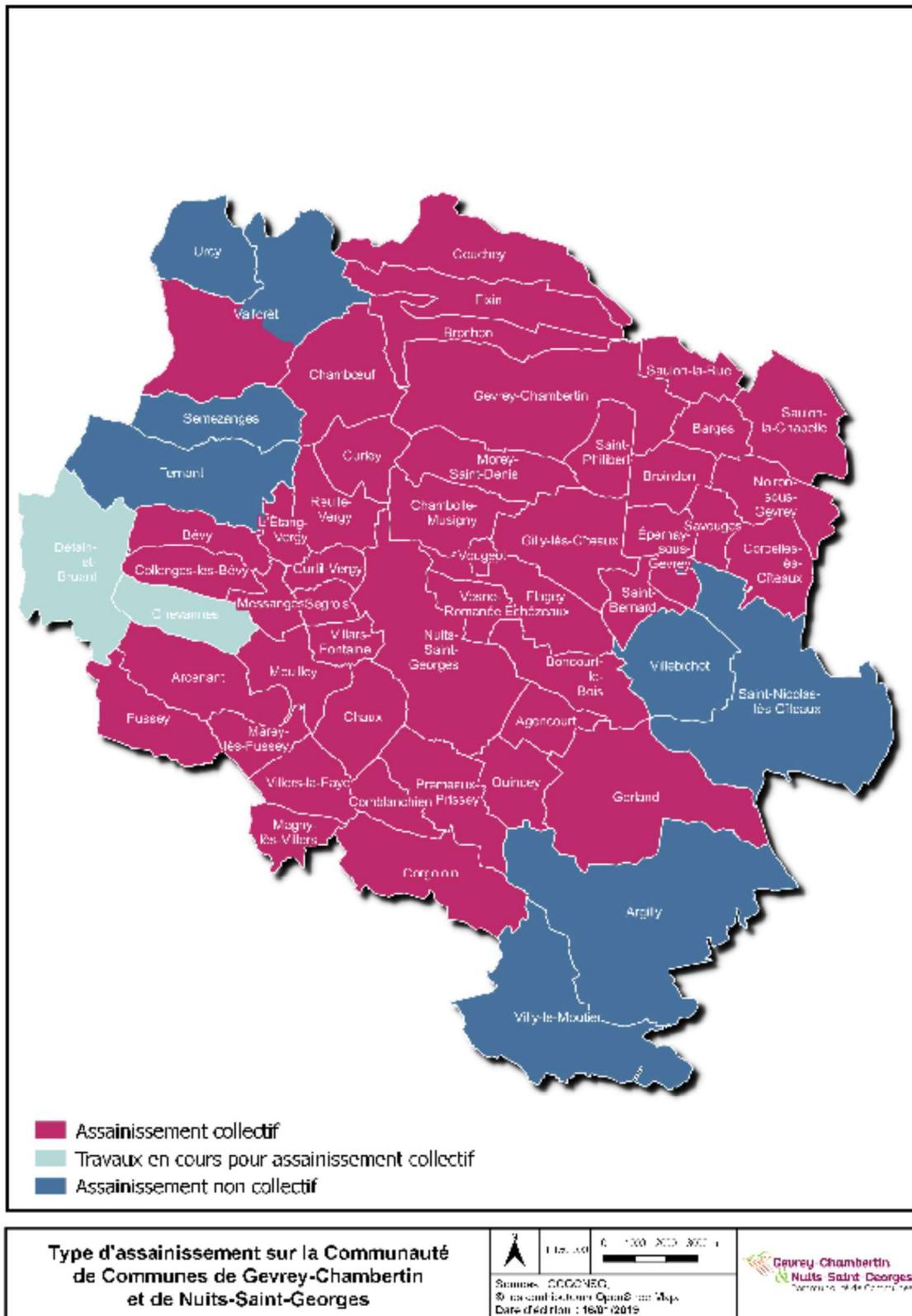
9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia).

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ;
- **Gestion des abonnés** : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client ;
- **Entretien** de l'ensemble des ouvrages ;
- **Renouvellement** des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques ;
- **Prestations particulières** : curage hydrodynamique, traitement des boues.

La collectivité prend en charge le **renouvellement** des canalisations > 6m, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil.

L'assainissement est réparti de la manière suivante :



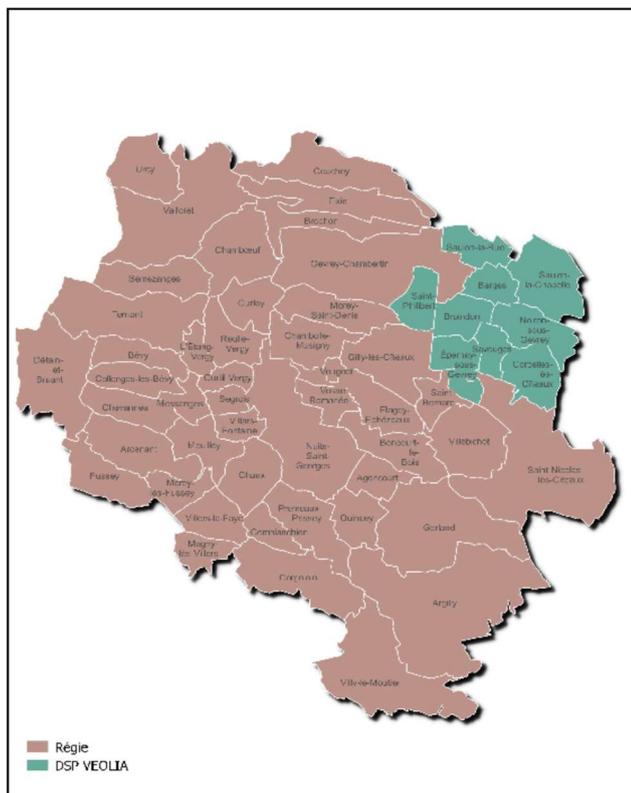
### III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement Durable du territoire, la gestion administrative du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges est effectuée au :

Centre Technique Intercommunal  
1 rue Lavoisier  
21 700 NUITS ST GEORGES  
Service Assainissement : 03.80.61.28.49  
Mail : [assainissement@ccgevrey-nuits.com](mailto:assainissement@ccgevrey-nuits.com)

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

**Pour toute question relative à la facturation ou à un souci d'évacuation d'eaux usées, contacter le prestataire de délégation de service :**



#### **Communes suivantes :**

BARGES, BROINDON, CORCELLES-LES-CITEAUX, EPERNAY-SOUS-GEVREY, NOIRON-SOUS-GEVREY, SAINT-PHILIBERT, SAULON-LA-CHAPELLE, SAULON-LA-RUE, SAVOUGES

#### **Agence VEOLIA**

15 rue Jean François Champollion  
21200 BEAUNE

Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Mercredi : 13h30 – 16h30

Vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

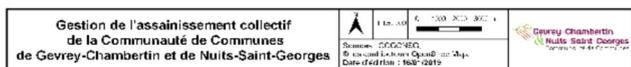
Téléphone : 0 969 323 458\*

Lundi à vendredi : 8h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Urgences techniques : 7/7 – 24h/24

Toutes vos démarches en ligne : [www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)



## DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Le secteur comprend 6 stations d'épuration.

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

### I- Secteur Barges – Saulon-la-Chapelle – Saulon-la-Rue :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BARGES	4880	0	100	1	0
SAULON LA CHAPELLE	7640	0	100	6 (dont 2 avec TP)	0
SAULON LA RUE	5537	0	100	4	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de SAULON-LA-CHAPELLE de 1989 est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 2 250 EH (135 kg/j de DBO5 et 455 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est la Varaude.

Normes de rejets :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25*	80*	50*
DCO	90	75*	250*
MES	30	90*	85*
NTK	40	-	-

\* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2020 (m3)	131 581	454	128 383

18,1 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2020 (déshydratation et envoi sur plateforme de compostage, réglementation liée au Covid).

## Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



### Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation. Toutefois, la station de Saulon a un génie civil fatigué et cette station arrive à saturation d'un point de vue hydraulique. Au niveau de la station d'épuration actuelle, la capacité de stockage des boues est très limitée.

### Opérations prévues sur le secteur :

#### Travaux réalisés en 2020 :

Poursuite du diagnostic des réseaux d'assainissement et des zonages sur les communes du secteur en délégation

Reprise de 5 équipements de télégestion

Renouvellement de 3 pompes de poste de refoulement et de la tuyauterie de 2 postes de refoulement

7 branchements neufs

#### Travaux prévus :

Il est prévu la reconstruction de la station de Saulon. La maîtrise d'oeuvre a été retenue en 2020.

## II- Secteur Broindon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BROINDON	2 432	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Broindon mise en service en octobre 2007 est de type lagunage, dimensionnée pour 250 EH (15 kg/j de DBO5 et 38 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	35	60*	70*
DCO	200*	60	400*
MES		50	150*
NTK		60	

\* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2020 (m3)	12 271	0	/

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



Conclusion sur le système d'assainissement : Conforme

Toutefois, difficultés liées au type de filière de traitement à atteindre la conformité épuratoire

**Travaux réalisés**

3 branchements neufs

**Travaux prévus**

Remise en état des chemins d'accès aux postes de refoulement

### III- Secteur Corcelles-les-Citeaux :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CORCELLES-LES-CITEAUX	8 662	0	100	2 (dont 1 avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Corcelles-les-Citeaux est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 1 250 EH (75 kg/j de DBO5 et 450 m3/j), et a été mise en service fin 2019.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau de la Raie du Pont puis la Vouge.

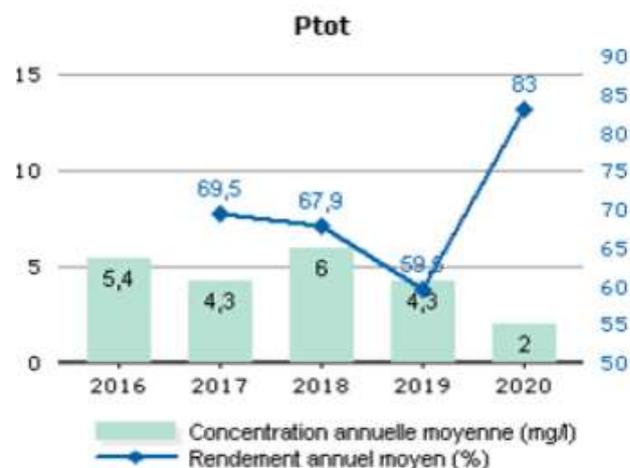
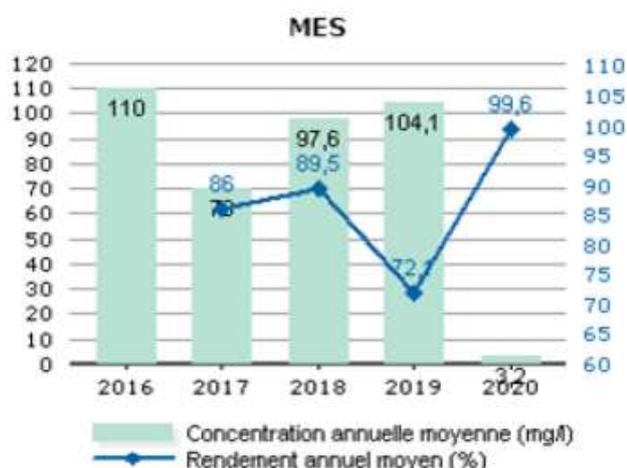
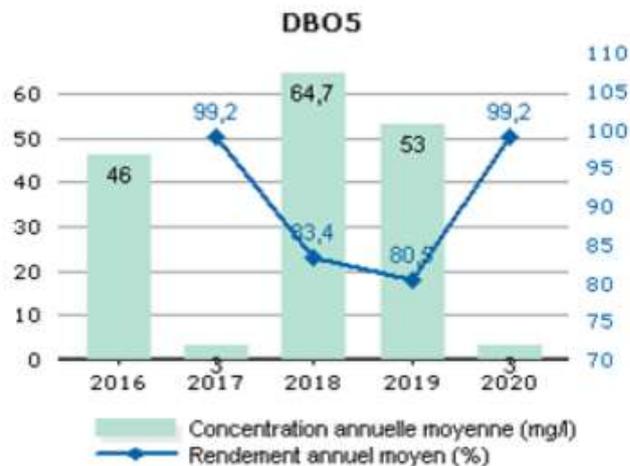
Normes de rejets :

Conformité locale selon l'AP du 13/12/2018 (Conformité selon l'arrêté du 21/07/15)			
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	16,5	90%	70
DCO	50	85%	400
MES	30	90%	85
NTK		70%	-
Ptot	10	40%	-

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2020 (m3)	36 356	0	36 600

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



Conclusion sur le système d'assainissement :  
Système conforme (station mise en service le 26/11/2019)

Travaux réalisés  
2 branchements neufs

#### **IV- Secteur Epernay-sous-Gevrey :**

Réseau :

<b>COMMUNES</b>	<b>Longueur Réseau (m)</b>	<b>Réseau Unitaire %</b>	<b>Réseau Séparatif %</b>	<b>Nb postes relevage</b>	<b>Nb déversoirs d'orage</b>
EPERNAY-SOUS-GEVREY	2 767	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration d'Epernay-Sous-Gevrey datant de janvier 2013 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 250 EH (15 kg/j de DBO5 et 50 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau la Raie du Pont puis la Vouge.

Normes de rejets :

<b>Paramètres</b>	<b>Concentration maximale des rejets (mg/l)</b>	<b>Rendement minimum à atteindre (%)</b>	<b>Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)</b>
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	<b>Entrée</b>	<b>Déverse</b>	<b>Sortie</b>
2020 (m3)	3 795	0	3 795

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

## V- Secteur Noiron-sous-Gevrey :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
NOIRON-SOUS-GEVREY SAVOUGES	13 265	0	100	1 2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Noiron-sous-Gevrey datant d'avril 2008 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 1 800 EH (108 kg/j de DBO5 et 270 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Varaude.

Normes de rejets :

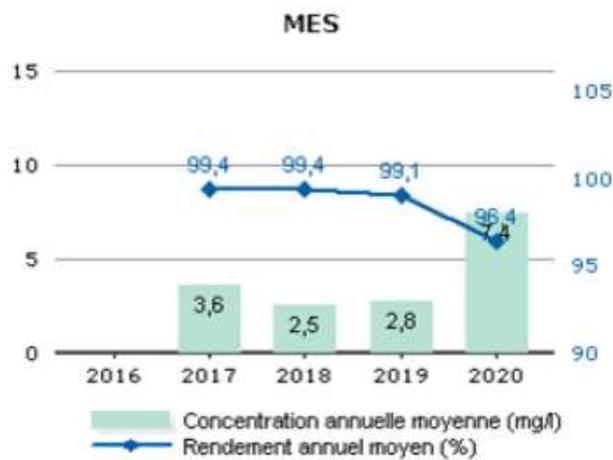
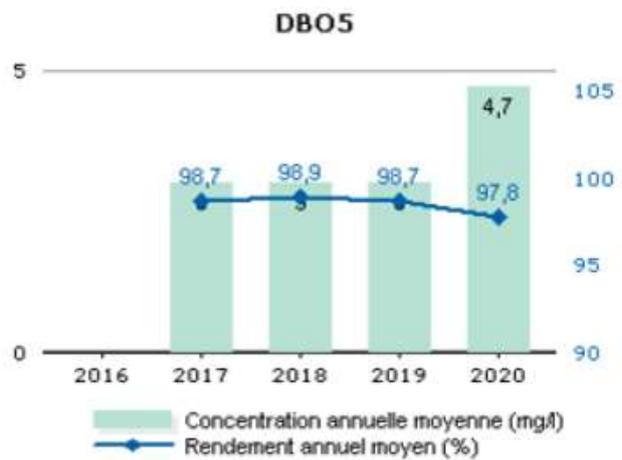
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2020 (m3)	106 156	0	101 104

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



**Conclusion sur le système d'assainissement :**

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

**Travaux réalisés**

Remplacement d'un équipement de télégestion  
1 branchement neuf

## VI- Secteur Saint-Philibert :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SAINT PHILIBERT	4 267	0	100	1 (avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Saint-Philibert, mise en service en juin 2007, est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 600 EH (36 kg/j de DBO5 et 72 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2020 (m3)	18 849	0	18 849

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

**Travaux prévus**

Curage des lits plantés

Remplacement de la bâche de protection de la géomembrane du 1<sup>er</sup> étage de la station de traitement

Mise à niveau des canalisations du 1<sup>er</sup> étage pour une meilleure diffusion des effluents sur les lits

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs : 5529 habitants

Nombre d'abonnements: 2 256 abonnés

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
986	75	354	70	555	216

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
100	100	100	100	100	100

Campagne de contrôles de conformité des branchements d'assainissement : 37 contrôles

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées : aucune

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Saulon
Quantités boues (tMS)	18,1
Taux	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
30	30	30	30	30	30

Linéaires réseaux neufs posés : 0

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
95,1	6,8	35,4	3,3	64,4	24,3

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

0 € (396 148 € facturés, 228 716 m3 vendus)

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Saulon
Graisses	0 tonne / Usine de dépollution de Beaune
Sables	0 tonne / CET Drambon
Refus de dégrillage	1 tonnes / CET Drambon

Achats de réactifs (STEP Saulon et Corcelles) :

Polymère	1 031 kg (Saulon)
Chlorure ferrique	8 180 kg (Saulon) 3 654 kg (Corcelles)

Consommation électrique (kWh) :

	Saulon	Corcelles	Noiron	St Philibert
consommation	106 024	11 538	15 502	3 381
Ratio kWh/DBO5 traités	3,1			

Curages préventifs :

5 042 ml (Noiron-sous-Gevrey principalement)

Taux de débordements :

4 désobstructions de branchements

3 désobstructions de canalisations

Réclamations :

3.55 u/1000 abonnés

Taux impayés :

2.93 %

11 595 € pour 396 148 € facturés

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le service concerne **une quinzaine d'habitants et est réalisé par le délégataire.**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Non effectif	<b>→ 0/20 pts</b>
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif	<b>→ 20 pts</b>
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation	<b>→ 30 pts</b>
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation	<b>→ 30 pts</b>
<b>TOTAL Partie A (obligatoire) :</b>		<b>80 pts</b>
<b>B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);;	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);;	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	0
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	4
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	3
(4) = (1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7

Montant des prestations d'ANC Veolia (au 1er janvier 2019) :

P1.1 contrôle initial des installations existantes : 133.90€

P1.2 contrôle initial des installations existantes dans le cadre d'une vente : 133.90€

P2.1 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par avis sur dossier comprenant visite : 133.90€

P2.2 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par visite supplémentaire : 67.50€

P3.1 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contrôle : 110.46€

P3.2 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement pour déplacement avec refus contrôle : 50.11€

P3.3 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contre visite suite à mise en conformité : 67.50€

P4.1 installations mises HS : 67.50€

P5.1 visite de conseil à la demande de l'utilisateur : 45.00€

## *PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

Exploitant : forfait assainissement € HT	26,79
Exploitant : redevance assainissement € HT /m3	1,1469
Collectivité : forfait assainissement € HT	10,00
Collectivité : redevance assainissement € HT /m3	0,10
Prix € HT assainissement pour 120 m3	186,42
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	1,55
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,150
Facture en € HT pour 120 m3	204,42
<b>Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)</b>	<b>224,86</b>
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	1,87

Volumes facturés (m<sup>3</sup>) : 228 716 m3

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
102 981	7 226	33 221	6 098	58 639	20 551

Montant facturé par le délégataire : 396 148 €

Montant des recettes liées à la facturation pour 2020 en assainissement collectif (budget Communauté de communes): 39 584 €

## BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

**En fonctionnement**, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement part collectivité perçue sur chaque m<sup>3</sup> d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais pris en compte par la collectivité liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées non prévus dans le contrat avec le délégataire.

**En investissement**, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

### **Principales dépenses 2020:**

- Fin des travaux sur la STEP de Corcelles (travaux concessifs Veolia) ;
- Suite du diagnostic des réseaux ;
- Lancement maîtrise d'œuvre pour restructuration STEP Saulon-la-Chapelle.

### **Principales dépenses importantes prévues pour 2021 :**

- Fin du diagnostic des réseaux ;
- Préparation des travaux pour la restructuration de la STEP de Saulon-la-Chapelle.

Les pages suivantes détaillent, sur 2020, le bilan financier de la collectivité puis du délégataire pour le secteur en délégation de service public.

Bilan financier 2020 du budget collectivité « DSP » :

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>		
		<b>CA2020</b>
011	Charges à caractère général	50 771,65 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 805,12 €
014	Atténuations de produits	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Amortissement	150 714,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,39 €
66	Charges financières	7 250,63 €
67	Charges exceptionnelles	33 153,82 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>262 695,61 €</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>		
		<b>CA2020</b>
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
013	Atténuations de charges	- €
042	Amortissement subvention	126 331,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	56 484,57 €
74	Subventions d'exploitation	48 575,50 €
75	Autres Produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>231 391,07 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>- 31 304,54 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
		<b>CA2020</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	24 498,28 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
21	Immobilisations corporelles	1 077,60 €
23	Immobilisations en cours	57 208,25 €
40	Amortissement subvention	126 331,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>428 750,13 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes</b>		
		<b>CA2020</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
13	Subventions d'investissement reçues	27 589,09 €
021	Virement de la section d'exploitation	- €
040	Amortissement	150 714,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>178 303,09 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>- 250 447,04 €</b>

**Annuité de la dette : 31 846 €**

**Etat de la dette :**

VP.182 - Encours total de la dette	<b>365 373€</b>
VP.183 - Epargne brute annuelle	<b>- 6 922 €</b>
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-

**Compte annuel de résultat de l'exploitation du délégataire VEOLIA – année 2020**

<b>LIBELLE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart %</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>358 749</b>	<b>450 968</b>	<b>25.71 %</b>
Exploitation du service	279 007	341 429	
Collectivités et autres organismes publics	55 132	62 761	
Travaux attribués à titre exclusif	24 321	46 489	
Produits accessoires	290	289	
<b>CHARGES</b>	<b>333 485</b>	<b>377 461</b>	<b>13.19 %</b>
Personnel	78 522	69 410	
Energie électrique	17 763	23 821	
Produits de traitement	0	3 674	
Analyses	1 954	1 573	
Sous-traitance, matières et fournitures	96 442	89 139	
Impôts locaux et taxes	4 802	5 218	
Autres dépenses d'exploitation	38 731	35 737	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 744	2 670	
<i>engins et véhicules</i>	7 953	7 108	
<i>informatique</i>	10 677	10 635	
<i>assurances</i>	3 124	2 750	
<i>locaux</i>	10 808	10 794	
<i>autres</i>	2 423	1 782	
Contribution des services centraux et recherche	8 144	4 156	
Collectivités et autres organismes publics	55 132	62 761	
Charges relatives aux renouvellements	15 355	15 532	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	10 455	10 513	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	4 900	5 019	
Charges relatives aux investissements	13 968	58 854	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	13 968	58 854	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 673	7 585	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>25 265</b>	<b>73 507</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	8 419	20 582	
<b>RESULTAT</b>	<b>16 844</b>	<b>52 924</b>	<b>NS</b>

**Etat détaillé des produits VEOLIA :**

<b>LIBELLE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart %</b>
Recettes liées à la facturation du service	279 007	341 429	22.37 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	177 692	384 039	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	101 315	- 42 610	
<b>Exploitation du service</b>	<b>279 007</b>	<b>341 429</b>	<b>22.37 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	41 581	44 888	7.95 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	33 340	48 194	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	8 242	- 3 305	
Redevance Modernisation réseau	13 551	17 873	31.89 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 477	23 241	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	6 074	- 5 368	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>55 132</b>	<b>62 761</b>	<b>13.84 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>24 321</b>	<b>46 489</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>290</b>	<b>289</b>	<b>-0.34 %</b>

---

# GLOSSAIRE

---

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station
- A3 : correspondant à l'entrée de la station
- A4 : correspondant à la sortie de la station
- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

**Recommandations** pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration :

**Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants** comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

**Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs** dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

**Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture** dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

**N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle**, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

**Ne jetez pas vos vieux médicaments** dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.